

## CHARTRE INSTITUTIONNELLE

### Préambule

Tout un chacun bénéficie d'un droit citoyen à accéder à des soins de base de qualité. La physiothérapie, un des piliers du système de santé suisse, fait partie intégrante de ces soins et doit donc être accessible à toute personne qui en aurait besoin.

Telle est la conviction qui sous-tend l'existence de PhysioVaud.

### Pourquoi une charte ?

La présente charte institutionnelle constitue le fondement de l'action et de la culture associative de PhysioVaud ([physioswiss.ch/vd](http://physioswiss.ch/vd)), tant à l'interne qu'à l'externe. Elle complète, sur un plan philosophique et moral, les statuts de l'association.

### À l'interne

La charte énonce les principes et valeurs essentiels de PhysioVaud, auxquels chaque collaboratrice et collaborateur, ainsi que chacun·e des membres du comité et de l'association se réfèrent pour mener à bien leurs activités au sein de l'association.

### À l'externe

La charte définit ce que les partenaires de négociation, les autres professionnel·le·s de la santé et les patient·e·s sont en droit d'attendre de PhysioVaud.

### Qui sommes-nous ?

Créée en 2002, PhysioVaud réunit des physiothérapeutes de tous horizons exerçant dans le canton de Vaud. Organisation indépendante et neutre tant au niveau confessionnel que politique, PhysioVaud a pour objectif de promouvoir, sur le plan cantonal, les intérêts de ses membres et ceux de la profession de physiothérapeute en général. Elle est membre de Physioswiss, l'association faîtière des physiothérapeutes en Suisse.

### Notre vision

PhysioVaud est reconnue par ses membres et ses parties prenantes<sup>1</sup> comme une organisation dynamique, fiable et professionnelle. Elle est un prestataire de services majeur pour les physiothérapeutes de tous horizons exerçant sur le territoire vaudois.

Référence incontournable dans le canton en matière de physiothérapie, c'est un acteur de poids dans le système socio-sanitaire. Ses prises de position bénéficient d'un large écho auprès des politiques vaudois, des autorités et de l'administration cantonale, de même que des autres professionnel·le·s de la santé.

---

<sup>1</sup> Les parties prenantes de PhysioVaud sont toutes les personnes et groupes de personnes que l'association doit considérer dans sa démarche, soit parce qu'elle affecte leur activité, soit parce que son activité peut être affectée par eux. Il s'agit par exemple d'autres associations professionnelles, des instances politiques vaudoises, des lieux de formation des physiothérapeutes, des étudiant·e·s en physiothérapie, des acteurs du monde de la santé ou encore des patient·e·s.

En s'appuyant sur les derniers développements de la recherche, elle favorise l'intégration des savoirs scientifiques dans une pratique professionnelle de qualité.

PhysioVaud contribue sur tous les plans à une perception valorisante de la profession de physiothérapeute. En sa qualité de membre de la faîtière Physioswiss (Association suisse de physiothérapie), elle influence la politique professionnelle sur le plan national également.

## **Notre mission**

**Nous fédérons, conseillons et accompagnons les physiothérapeutes indépendant·e·s, salarié·e·s et étudiant·e·s du canton de Vaud.**

- Nous soutenons nos membres dans la pratique de leur profession et encourageons leur perfectionnement professionnel par une large offre de formation continue.
- Nous faisons valoir, auprès des acteurs de la santé et des autorités cantonales vaudoises, les intérêts de nos membres et plus généralement ceux de la profession de physiothérapeute sous toutes ses facettes.

**Nous renforçons la place de la physiothérapie dans le système de santé.**

- Nous nous engageons pour des prestations de physiothérapie de qualité, accessibles à tout le monde, adaptées aux besoins de santé des patient·e·s et qui soient respectueuses du code de déontologie ainsi que des directives médico-éthiques.
- Nous promovons une physiothérapie en adéquation avec les savoirs scientifiques et dispensée par des professionnel·le·s actualisant régulièrement leurs connaissances.
- Nous œuvrons pour une meilleure reconnaissance de la contribution de la physiothérapie à la santé publique.

## **Nos valeurs**

### **Intégrité**

Nous menons notre action indépendamment de tout groupe d'intérêt, parti politique et doctrine particulière. Nous refusons tout avantage – peu importe sa nature – qui serait destiné à influencer notre position de quelque manière que ce soit. Nous attendons de nos membres qu'elles et ils fassent preuve de la même impartialité dans l'exercice de leur profession, conformément à notre code de déontologie.

### **Responsabilité**

Nous prenons l'engagement envers nos membres de traduire en actes notre mission et répondons de la bonne gestion de l'association, en particulier sur le plan financier. Nous agissons de manière réfléchie, conscient·e·s de l'impact que peut avoir notre action pour l'ensemble de la profession. Nous prenons également au sérieux la responsabilité sociale qui incombe aux physiothérapeutes dans leur mission de santé publique.

### **Respect**

Avec nos membres, nos collaboratrices et collaborateurs, nos partenaires de négociation ainsi que les autres professionnel·le·s de la santé, nous privilégions une approche cordiale centrée sur l'écoute et le dialogue. Nous avons à cœur que chaque point de vue bénéficie de la même considération.

Le respect du droit des patient·e·s constitue l'un des principes fondamentaux qui guide notre pratique professionnelle.

## Nos ambitions

### Sur le plan cantonal

- **Faire figure d'association de référence** pour les physiothérapeutes du canton, quel que soit leur statut (indépendant·e·s, salarié·e·s, étudiant·e·s).
- **Faire valoir le point de vue des physiothérapeutes** pour toute question touchant à la profession.
- **Augmenter la valorisation** des compétences de haut niveau que requiert la profession de physiothérapeute.
- **Assurer la pérennité** de la profession de physiothérapeute dans le système de santé vaudois et suisse, tant au niveau de la reconnaissance de ses spécificités que de la relève.

### Sur le plan national

- **Obtenir l'accès direct** aux prestations de physiothérapie, en collaboration avec la faîtière Physioswiss.
- **Maintenir l'équilibre des pouvoirs** entre associations cantonales et faîtière nationale.

## Notre ADN

**Déterminé·e·s**, nous menons nos actions avec beaucoup d'engagement et sans dévier de notre but.

**Disponibles**, nous sommes à l'écoute de nos membres et de nos partenaires. Nous accueillons leurs propositions avec ouverture d'esprit et traitons leurs demandes avec soin et diligence.

Notre ancrage régional favorise la **proximité** avec nos membres et leurs préoccupations ; nous bénéficions en même temps d'une assise nationale grâce à notre affiliation à Physioswiss. Nous avons également à cœur de représenter la **diversité** des pratiques et des statuts professionnels des physiothérapeutes vaudoises et vaudois.

## Nous contacter

### **PhysioVaud – Association vaudoise de physiothérapie**

Chemin du Levant 1

1005 Lausanne

021 653 67 00

[secretariat@vd.physioswiss.ch](mailto:secretariat@vd.physioswiss.ch)

[physioswiss.ch/vd](http://physioswiss.ch/vd)

La présente charte institutionnelle a été élaborée par le comité de PhysioVaud, qui l'a validée dans sa séance du 05.04.2022, puis soumise à l'approbation de son assemblée générale du 09.06.2022.